



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Législature 2012 - 2016

Procès-verbal n° 20

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz
du lundi 15 février 2016 à 19h30
Salle de spectacles, Dombresson

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1. Appel ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015 ;
3. Communications du président ;
4. Nomination d'un membre à la Commission des règlements en remplacement de Mme Ingela Geith-Chauvière, démissionnaire ;
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'600'000 pour la réfection de la rue de l'Epervier à Cernier
6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 170'000 pour la création d'un trottoir à la rue des Forgerons à Savagnier
7. Demande d'un crédit-cadre de CHF 2'850'000 sur cinq ans (2016-2020) pour l'entretien du réseau routier communal
8. Demande d'un crédit-cadre de CHF 500'000 pour l'eau potable et de CHF 500'000 pour l'assainissement en 2016
9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'100'000 pour la construction de quatre salles de classe aux Geneveys-sur-Coffrane
10. Demande d'ouverture de 12 places d'accueil parascolaire et de 10 places de table de midi au Côtillon, destinées à l'accueil des enfants de Savagnier
11. Motions et propositions ;
12. Résolutions, interpellations et questions ;
13. Communications du Conseil communal.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Ouverture de la séance par le président :

M. Pascal Truong (ci-après « le président ») ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun à Dombresson. Il remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal, le public, les journalistes et les membres de l'administration communale de s'être déplacés à cet effet.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 38

Majorité simple : 19 voix

Membres excusés : 3

Majorité qualifiée : 23 voix

Le Conseil communal in corpore et le chancelier participent également à la séance.

Sont excusés : Mme Marie-Laure Béguin-Mettraux (PLR), MM. Vincent Martinez (PDC) et Pierre-André Studer (PS).

Le président informe que M. Armand Blaser (CC) est en délégation pour la Commune, il arrivera avec un peu de tard.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciements à ses auteures.

3. Communications du président

Le président informe qu'à tous les échelons du système politique il y a de gros investissements touchant les infrastructures, comme par exemple, le Gothard pour la Confédération, Mobilité 2030 pour le Canton et les routes et écoles pour la Commune de Val-de-Ruz.

Le règlement général de la Commune prévoit – pour les investissements dépassant le million de francs – une acceptation à la majorité qualifiée, soit 3/5^{ème} des membres présents ; cette dernière se monte ce soir à 23 voix. Par la mise en place de cette règle, la Commune avait exprimé la volonté d'arriver à un consensus et à un soutien le plus large possible, au-delà des querelles partisans.

Dès lors, le président demande aux conseillers généraux d'avoir le courage d'exprimer leur opinion lors du vote (ce pourquoi ils ont été élus par la population de Val-de-Ruz) et les rend attentifs au risque lié à l'abstention. En effet, en refusant de prendre position, les conseillers généraux pourraient empêcher l'obtention de la majorité qualifiée alors même que le projet ne recueillerait aucun avis négatif.

Le président salue la présence M. Régis Montavon (PS) qui siège pour la première fois au Conseil général.

Il ajoute avoir reçu un courrier de Mme M. Trachsel et M. H. Botteron à Savagnier, concernant le club de modélisme. Conformément à la procédure, le courrier n'est pas lu en séance mais il est à disposition des conseillers généraux à la chancellerie.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

4. Nomination d'un membre à la Commission des règlements en remplacement de Mme Ingela Geith-Chauvière, démissionnaire ;

Mme Anne Bourquard Froidevaux (PS) indique que le parti socialiste propose la candidature de Mme Isabelle Romerio (PS).

Il n'y a pas d'autre candidature.

Décision : Mme Isabelle Romerio est élue par acclamation.

5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'600'000 pour la réfection de la rue de l'Epervier à Cernier

M. David Moratel (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« La CGF a été saisie du dossier de la réfection de la rue de l'Epervier à Cernier.

Dans un premier temps, nous avons débattu de l'utilité de nous pencher sur des détails techniques ou de nous en tenir aux seuls paramètres financiers. Il ressort de cette discussion qu'il est important pour nous de "savoir où vont nos sous".

La réfection de la rue de l'Epervier permettra, outre d'en faire une artère digne du siège de notre administration, de poser les canalisations du CAD, de remplacer les canalisations d'eau potable, de terminer le séparatif, d'aménager une bande cyclable et d'améliorer l'éclairage public.

L'aménagement de la bande cyclable entraînera une diminution du nombre de places de parc. Nous nous sommes également posé la question de la fréquence d'utilisation de cette bande, par les adeptes des achats en triporteur ou des cyclotouristes pressés de rentrer chez eux.

La dépense brute est de CHF 1'600'000. Les subventions attendues et le prélèvement sur la taxe d'équipement permettra de ramener l'investissement à CHF 1'111'500.

La charge annuelle totale du compte d'exploitation se monte à CHF 43'200. Ce qui représente 0.09 point d'impôt.

Au vu de ce qui précède, la CGF, à l'unanimité des membres présents, vous recommande l'adoption de cette demande de crédit. »

M. Toni Schmied (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR-PDC a pris connaissance du rapport détaillé et complet concernant la réfection de la rue de l'Epervier à Cernier. Nous tenons à relever les points forts suivants :

Pour ce qui concerne l'eau, l'électricité, le CAD, etc., tout a été pensé et fait avec les services concernés, ce qui démontre une belle vision d'ensemble.

Actuellement, la rue comporte 65 places de parc et après réfection il y en aura 64 et, au vu des plans, ceci nous paraît tout à fait acceptable. En revanche, il y aura plus de place en zone bleue, ce qui est profitable pour les commerces.

La piste cyclable passera par la rue de l'Epervier plutôt que par la rue Frédéric Soguel et ceci pour des raisons de sécurité en rapport avec les bus des TRN.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Ceci soulève cependant une question au sujet des places de parc devant la boulangerie. Il avait été précisé qu'il ne pouvait pas y avoir des places de parc devant celle-ci principalement à cause de la piste cyclable. Cependant, comme cette piste cyclable ne passe plus par la rue Frédéric Soguel, il serait judicieux de se reposer la question sur l'implantation d'une ou plusieurs places de parc.

Un petit clin d'œil, le marquage des places de parc sera effectué avec de la peinture et non avec des pavés et peinture, ce qui est bien plus logique.

Pour le reste, les réponses apportées par le rapport sont suffisamment explicites. Le groupe, à l'unanimité des membres présents, accepte cet arrêté. »

M. Jean-Philippe Junod (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le parti socialiste remercie le Conseil Communal ainsi que les collaborateurs de l'administration communale pour la mise à disposition de ce rapport intéressant et complet.

Lors de notre séance de préparation du lundi 8 février dernier, nous avons abordé ce sujet et les discussions ont rapidement pris une tournure positive quant à ce dossier.

Néanmoins, une mise en valeur de cette rue par un mobilier urbain plus typé « local » que les pots de fleurs ou plantes vu dans d'autres villages seraient vus d'un très bon œil.

Le fait d'avoir une piste cyclable est un pas positif dans l'optique de favoriser la mobilité douce et très réjouissant. Etre encore plus ambitieux avec une proposition de Velospot, par exemple, pourrait compléter ce projet de manière très intéressante. Pour information, ce concept est proposé à Neuchâtel comme à La Chaux-de-Fonds.

Naturellement, la mise à niveau des infrastructures souterraines est très souhaitable dès lors que des travaux de cette envergure sont entrepris. Voilà donc plusieurs améliorations pour notre Commune qui sont des effets collatéraux positifs du CAD.

Le parti socialiste soutiendra cette demande de crédit. Je vous remercie pour votre attention. »

M. Alain Lugon (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts remercie le Conseil communal et son administration pour son rapport détaillé sur une demande de crédit d'engagement de CHF 1'600'000 pour la réfection de la rue de l'Épervier à Cernier.

Force est de reconnaître que la concentration de l'administration communale et des bureaux postaux entraîne régulièrement l'encombrement de cette rue et oblige à repenser son utilisation. Notre groupe peut donc entrer en matière sur le principe d'une réfection de cette rue.

Plusieurs points de détail soulèvent néanmoins des remarques ou des interrogations. Ainsi, il est mentionné qu'une bande cyclable sera aménagée pour améliorer la sécurité des vélos. Mais à quoi bon une bande cyclable si c'est pour aboutir sur le giratoire du Centenaire et la rue Frédéric-Soguel où la mobilité douce fait figure de grande oubliée ? Des aménagements sont-ils prévus dans le cadre de la voie de mobilité douce prévue entre Les Hauts-Geneveys et Villiers ?

En matière de sécurité toujours, le rapport mentionne que des bordures bétons franchissables seront aménagées pour les trottoirs. On peut raisonnablement se demander si de tels ouvrages ne mettent pas en péril la sécurité des piétons, en particulier des nombreux écoliers qui empruntent cette rue ? Pourquoi ne pas opter pour une zone de rencontre à 20 km/h redonnant clairement la priorité aux piétons ? Une telle option a-t-elle été envisagée ?



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Sans vouloir lancer de pavé dans la mare, on ose espérer que le Conseil communal fasse le choix entre pavés ou peinture bleue. Mais pavés et peinture bleue, à l'exemple de la rue Frédéric-Soguel en contrebas, n'est-ce pas lancer l'argent du contribuable dans ladite mare ?

Enfin, nous aurions apprécié qu'une réflexion soit menée sur l'aménagement des espaces verts le long de cette rue. La pose de bacs à fleurs amovibles, si peu identitaires des centres de nos vieux villages, semble être désormais la norme. C'est peu dire qu'elle ne soulève pas l'enthousiasme au sein de notre groupe. Des plantations d'arbres ou l'aménagement d'îlots de verdure auraient le mérite de renforcer la vocation d'espace de rencontre convivial de cette rue.

En résumé, nous estimons que ce projet pourrait être considérablement amélioré. Fort de ces différentes considérations, le groupe des Verts laisse la liberté de vote à ses membres mais plusieurs d'entre nous n'accepterons pas la demande de crédit qui nous est proposée. »

M. Christian Hostettler (CC) remercie la CGF de son rapport et confirme qu'il y a une diminution de places de parc mais qu'elle est minime. Il y a également une réflexion en cours au niveau des déchèteries, des places de parc pourraient être aménagées sur la place qui se trouve au bout de la rue Guillaume-Farel.

A propos de la suppression des places de parc devant la boulangerie, M. Christian Hostettler (CC) informe qu'il a passé plusieurs heures à discuter avec l'Etat de Neuchâtel et qu'elle résulte des besoins TransN. Aujourd'hui, il y a trois places de 30 minutes à disposition le long de la Rue de la République afin de répondre au mieux à la demande.

La Commission des aménagements urbains s'est penchée sur la question des arbres et il a été décidé de mettre des pots, qui sont déplaçables. En effet, d'une part les arbres posent des problèmes de racines, mais, de plus, des places de parc seraient perdues. Concernant les remarques sur les pavés et la peinture à la Rue Frédéric-Soguel à Cernier, M. Christian Hostettler (CC) indique que la Commune n'a pas pris cette décision. Cela lui a été imposé étant donné que cette rue a des places de parc de durées différentes. Pour la Rue de l'Epervier, ce sera un marquage à la peinture. M. Christian Hostettler (CC) ajoute que le confort des places sera standard. Comme le Conseil général l'a sûrement remarqué, il y a un suivi de police, ce qui fait que les zones bleues sont souvent libérées.

En ce qui concerne le trottoir franchissable, il y a des avis divergents. Le dernier trottoir franchissable posé se situe à la rue de la République, pour monter à la Fontenelle. Un grand virage a été aménagé à la rue du Stand – Rue Guillaume-Farel. Dès lors, des places de parc ont été supprimées et ce trottoir franchissable a été posé. Cela permet un meilleur croisement des véhicules, étant donné que des véhicules agricoles passent également par cette rue.

Si la question de limiter la vitesse à 20km/h a été abordée, M. Christian Hostettler (CC) signale que deux ou trois ralentisseurs seront d'abord posés. Plus marqués que ceux de Dombresson, ils devraient normalement faire ralentir les automobilistes. Quant aux passages piétons, le fait d'en poser ne va pas rendre la route plus sécurisante.

M. Jan Villat (JLR) a une question à titre personnel. Il souhaiterait que le Conseil communal lui confirme le nombre de places de parc avant et le nombre après les travaux. Le rapport est clair mais le nombre n'est pas très explicite.

M. Christian Hostettler (CC) répond en l'informant que ce sera à peu près la même chose qu'avant. Après, il faudra encore prendre la décision de choisir si les places seront marquées de façon confortable ou non. Il répond également à M. Jean-Philippe Junod (PS) concernant le Velospot. Il l'informe que c'est une réflexion à examiner. Cette dernière n'est pas arrêtée. En ce qui concerne le réseau de pistes cyclables, il confirme que cela fera partie de Mobilité 2030 en coordination avec le plan directeur.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Vote d'entrée en matière : entrée en matière acceptée par 34 voix contre 3.

Amendement du Conseil communal à l'article 2 :

M. Christian Hostettler (CC) précise que la part du fonds est de CHF 360'000 et non de CHF 500'000, coquille relevée par la CGF mais pas modifiée à temps.

Décision : l'arrêté du Conseil général amendé relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'600'000 pour la réfection de la rue de l'Epervier à Cernier est accepté par 32 voix contre 5.

6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 170'000 pour la création d'un trottoir à la rue des Forgerons à Savagnier

M. David Moratel (PS) donne lecture du rapport de la CGF.

« La CGF a étudié le rapport du Conseil communal concernant la création d'un trottoir à la Rue des Forgerons à Savagnier.

En 2012, lors de la réfection de la chaussée de la route cantonale rue des Ochettes, la Commune de Savagnier a réalisé la 1^{ère} étape du trottoir, dans le but de relier cette partie du village au collège.

L'annonce de la réfection de la route cantonale rue des Forgerons permet de poursuivre la 2^{ème} étape de la construction du trottoir côté nord de la route et ainsi de finaliser l'accès au collège.

Cet investissement de CHF 170'000 représente une charge annuelle du compte d'exploitation de CHF 6'800.

Il est judicieux de profiter de ces travaux cantonaux pour améliorer la sécurité piétonnière du village de Savagnier et de répondre, par la même, à la demande de ses habitants.

La CGF est donc favorable à ce crédit d'engagement et vous recommande de bien vouloir l'accepter. »

M. Romain Douard (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe des Verts.

« La maxime dit que comparaison n'est pas raison. Pour une fois, je laisserai la raison de côté pour une comparaison simple, voire simpliste, en espérant que vous m'en excuserez.

En 2012, la Commune de Savagnier avait dû dépenser CHF 150'000 pour environ 250 mètres de trottoirs. Le crédit, presque équivalent, qui nous est demandé aujourd'hui permettra d'en créer près du double. La comparaison s'arrête là, car de nombreux paramètres sont différents. Parmi ces derniers, le fait que l'Etat envisage la réfection de la chaussée en est un, et non des moindres.

Les Verts saluent donc ce projet, demandé de longue date par la population de Savagnier. Car les piétons, souvent des écoliers, n'ont aujourd'hui pas d'autre choix que d'emprunter un cheminement piétonnier signalé par un simple marquage jaune apposé sur une route cantonale de plus en plus fréquentée (1'100 véhicules en 2002, 2'000 en 2011).

Reste un point qui nous laisse perplexes : il est dit dans le rapport qu'aucune réfection n'est prévue sous la chaussée. Nous comprenons parfaitement que le réseau d'évacuation n'est pas concerné, car refait entièrement dans les années 90. Par contre qu'en est-il du réseau d'eau ? Nous avons pu observer, ces dernières années, que des fouilles ont régulièrement été entreprises sur le tronçon concerné. Une réfection du réseau n'est-elle pas nécessaire dans le cadre des travaux prévus par l'Etat ? Nous remercions le Conseil communal d'étudier rapidement cette question.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Compte tenu de l'amélioration notable qu'apportera ce trottoir pour la sécurité des piétons, les Verts soutiendront ce crédit. »

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR-PDC s'est penché sur ce rapport qui n'a pas suscité de grandes discussions.

Il apparaît comme une évidence de saisir l'opportunité de ces futurs travaux de la route cantonale à la rue des Forgerons afin d'exécuter la 2^{ème} phase du trottoir, côté nord, et de terminer ainsi le cheminement piétonnier jusqu'au collège.

Toutefois, étant donné que la mobilité douce est d'actualité et bien que la place à disposition semble très limitée, nous nous sommes inquiétés de savoir si ce tronçon serait appelé à être muni d'une piste cyclable à l'avenir. Cette question n'a pas été abordée entre nos autorités communales et cantonales.

A l'unanimité, notre groupe approuvera donc ce crédit d'investissement de CHF 170'000. »

M. Frédéric Cuche (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste s'est penché attentivement sur le rapport concernant la réalisation d'un trottoir en bordure de la route cantonale traversant le village de Savagnier, le long de la rue des Forgerons.

Cet aménagement a pour but d'assurer la sécurité des piétons petits et grands, c'est une bonne occasion de le réaliser en même temps que la réfection de la route. Nous voterons donc ce rapport et le crédit de CHF 170'000 qui y est lié. Etant donné que ce trottoir longe la route cantonale, nous aurions souhaité une participation de l'Etat. Cet aménagement contribuera aussi à donner un cadre renouvelé à ce secteur de village.

Des aménagements aux alentours immédiats des deux fontaines – tels que la pose de quelques bancs, voire d'un ou deux arbres pour leur faire de l'ombre – ne pourraient-ils pas apporter un plus au bien-être des lieux ? Un ou deux arbres remplaceraient avantageusement des éventuels pots de fleurs en plastique. Bien sûr, il est vrai que les arbres ont des racines, mais il y a des arbres en ville où il y a aussi des tuyaux et des câbles en sous-sol, par exemple à la place de l'Europe à Neuchâtel. Un ou deux arbres et des bancs, cela ferait un peu place de village. Qu'en pense le Conseil communal ? Nous vous remercions de votre attention. »

M. Christian Hostettler (CC) remercie les groupes de l'accueil réservé à ce rapport ainsi que la CGF pour ses réponses.

Au niveau du réseau d'eau, plusieurs travaux seront ponctuellement réalisés (hydrants, accès à une fontaine, changement de tuyaux). Concernant l'assainissement, une caméra a été acquise pour pouvoir faire des reconnaissances. Il a pu être constaté que la conduite est en bon état.

Des bandes cyclables pourraient être posées si la chaussée fait 5.70 mètres de large. Selon la discussion de cet après-midi entre M. Christian Hostettler (CC) et l'Etat, il semblerait que la route va pouvoir permettre la pose de bandes cyclables. La réflexion est donc en cours.

Les démarches ont été réalisées concernant la participation de l'Etat, mais malheureusement il ne prend pas en compte ce genre de travaux.

Concernant les arbres, M. Christian Hostettler (CC) va regarder si quelque chose peut être réalisé, la présence de conduite sous le trottoir rendant la pose d'arbres difficile. Il ajoute qu'il n'est pas contre les arbres. Une réflexion va également être menée afin de savoir si les deux fontaines peuvent être aménagées.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Vote d'entrée en matière : entrée en matière acceptée à l'unanimité.

Décision : l'arrêté du Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 170'000 pour la création d'un trottoir à la rue des Forgerons à Savagnier est accepté à l'unanimité.

7. Demande d'un crédit-cadre de CHF 2'850'000 sur cinq ans (2016-2020) pour l'entretien du réseau routier communal

M. David Moratel (PS) donne lecture du rapport de la CGF.

« La CGF a pris connaissance du rapport relatif au crédit-cadre pour l'entretien du réseau communal sur cinq ans lors de sa séance du 25 janvier 2016.

Le regroupement des travaux dans certains villages est destiné à limiter les frais d'installation de chantier et d'études. Beaucoup de routes exigent une réfection dans pratiquement tous les villages. Toutefois, il n'est pas possible de tout réaliser lors de cette première étape.

Nous avons pris note que le choix de ces priorités a été effectué tant par le Conseil communal que par les collaborateurs et le mandataire.

Le prélèvement de CHF 250'000 provient chaque année de taxes de desserte.

La CGF a été étonnée de la nécessité de refaire, par exemple, le secteur agricole du chemin des Venelles situé à l'est de Villiers [rapport pages 25-26], ceci pour 450 mètres de route représentant une somme de CHF 162'000. Cette route est certes en très mauvais état, mais son utilisation n'est pas vraiment primordiale.

La CGF, à l'unanimité des membres présents, a accepté ce crédit-cadre et vous invite à en faire de même. »

M. Alain Cosandier (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR-PDC trouve intéressant le principe du crédit-cadre pour ce type d'entretien. Le rapport est documenté et explicite, tant d'un point de vue de l'amortissement que de l'état des tronçons à rénover.

A l'écoute d'un spécialiste, les enrobés à froid ne donnent pas vraiment de bons résultats à long terme, nous osons croire que cette option ne sera pas retenue.

Notre groupe déplore également que la route en secteur agricole du chemin des Venelles situé à l'est de Villiers [rapport pages 25-26], qui n'est clairement pas primordiale, de surcroît pas dégagée en hiver, soit intégrée dans cette demande de crédit.

En établissant un portrait entre le montant de l'investissement [approximativement 5 tranches de CHF 550'000 pour environ 9 kilomètres de routes, alors que le réseau communal compte 180 kilomètres de routes en enrobés], nous remarquons qu'il faut environ CHF 500'000 chaque année pour rénover le 1% du réseau routier. Sous un autre angle, une moyenne de réfection par kilomètre coûte CHF 250'000, il faudrait donc approximativement CHF 45 millions pour une réfection totale de nos routes.

Ceci nous amène à rendre attentif l'Exécutif de l'importance d'un bon entretien de nos routes. Notre groupe rappelle que ces travaux de maintenance ont pris du retard ces dernières années. Une petite moitié de l'investissement annuel sera financé par l'apport des taxes des nouvelles constructions. Le groupe PLR-PDC va accepter cette demande de crédit. »



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Mme Christine Ammann Tschopp (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe des Verts.

« Non, le groupe des Verts ne vous surprendra pas. Nous ne sommes pas enthousiastes devant les crédits routiers, c'est notre nature. Celui qui nous est présenté n'échappe pas à nos suspicions. »

D'abord, il est prodigué avec des investissements de près de CHF 3 millions. Soudain le Conseil communal qui, lors de la séance du Conseil général de décembre 2015, affirmait que les moyens manquaient pour soutenir convenablement le Centre de Jeunesse de Cernier et qui renonce à certaines courses scolaires, trouve des moyens financiers d'envergure pour les routes. Oui, bien sûr, certaines sont en mauvais état. Est-ce grave ?

Les aménagements souhaités pour l'évacuation des eaux présentés à la page 18 du rapport sont éloquentes quant au luxe de petits pavés auquel nous devrions être prêts à consentir. Ceci nous paraît disproportionné pour les modestes dessertes qui illustrent le rapport.

Ensuite ce crédit s'étend sur 5 ans, de 2016 à 2020. Selon nous, un crédit-cadre devrait se faire en début de législature et ne pas s'étendre au-delà des prochaines élections pour être pleinement assumé par les autorités qui l'ont voulu.

En conclusion, le groupe des Verts remercie le Conseil communal et l'administration pour le rapport et laisse la liberté de vote sur cet objet. »

M. Pierre-Ivan Guyot (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste a pris connaissance et examiné attentivement la présente demande de crédit. Celle-ci mérite les remarques et commentaires suivants :

- *nous relevons, en premier lieu, que cette demande de crédit illustre parfaitement l'intérêt des crédits-cadres. En effet, cela évite de devoir passer et repasser devant le Conseil général avec des demandes de crédit pour des objets similaires. L'administration se voit ainsi déchargée, tout comme le Conseil général d'ailleurs ;*
- *l'examen préalable du réseau routier, ainsi que l'ordonnancement des chantiers sur les années nous paraissent sérieux et bien motivés. Le crédit-cadre permettra en outre une certaine souplesse de réalisation au besoin ;*
- *dans le cadre de ces diverses réfections et dans la mesure du possible, nous souhaitons que les aspects "mobilité douce", "protection de la faune" (passages à grenouilles) et "paysage" (arborisation, etc.) soient pris en considération ;*
- *si les routes se sont détériorées, cela est certainement dû à des causes bien précises, belle lapalissade ! Nous suggérons cependant de considérer ces causes avec soin et d'envisager des restrictions de trafic dans les cas éventuels où la structure des routes ne serait pas compatible avec le passage de certains véhicules par exemple.*

Ceci étant, le groupe socialiste acceptera le crédit-cadre sollicité en remerciant les services techniques et le Conseil communal pour la qualité de ce rapport. »

M. Christian Hostettler (CC) répond aux remarques sur le chemin des Venelles, qui pourrait donner l'impression d'être un chemin qui n'est pas utilisé. Toutefois, il est en mauvais état, comme les 180 kilomètres de routes à refaire. Si les travaux ne sont pas réalisés rapidement, les coûts deviennent exponentiels. De plus, les routes risquent d'éclater avec le gel, c'est donc dans ce sens que les travaux ont été planifiés.

En ce qui concerne l'enrobé à froid, M. Christian Hostettler (CC) signale qu'il a pris bonne note que ce n'était peut être pas la meilleure solution.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Il répond ensuite à Mme Christine Ammann Tschopp (Les Verts) à propos de sa question sur les pavés. Il indique que les seuls pavés qu'il y aura, seront à la rue de l'Eglise à Dombresson, à la montée. Il explique qu'il y a beaucoup de soucis liés à l'eau dans cette rue. Lors de gros orages, les grilles ne suivent pas.

À propos du fait que ce crédit sur cinq ans n'intervienne que maintenant, il informe Mme Christine Ammann Tschopp qu'il a fallu prendre le temps afin de bien connaître les routes et de récolter des informations. Cela fait trois ans que l'UA de l'eau et de l'environnement travaille « d'arrache-pied », que les cantonniers font des relevés et des métrés. Chaque année des passages ainsi que des reconnaissances ont lieu et les données sur ce qui peut être réalisé sont enregistrées. M. Christian Hostettler (CC) ajoute qu'ils sont arrivés à bout touchant, il était prévu de le faire intégralement sur quatre ans, mais les sommes prévues ne le permettaient pas. Selon lui, ce type de travaux est indépendant de la durée de la législature.

Au niveau de la mobilité douce, il informe que les arbres aussi font des dégâts. Une réflexion est en cours afin de voir quelles conceptions peuvent être réalisées. En ce qui concerne les passages pour batraciens et d'autres animaux, il invite M. Pierre-Ivan Guyot (PS) à lui communiquer les lieux où il serait possible de mettre ces passages et les transmettra ensuite aux personnes qui réalisent les travaux.

Concernant la remarque de M. Pierre-Ivan Guyot (PS) sur les causes de détériorations des routes, M. Christian Hostettler (CC) confirme qu'à certains endroits les charges sont conséquentes. Il faudra s'approcher des entreprises dont les véhicules empruntent ces routes et discuter afin de trouver un *modus vivendi*.

Il remercie les groupes de l'accueil réservé à ce dossier.

M. Filip Hon (PLR) est surpris qu'aucune route à Montmollin ne soit concernée. Il pense qu'il y a certaines routes à vérifier. Il demande s'il n'y a pas une priorité plus élevée sur un centre urbain que sur les zones agricoles prévues.

M. Christian Hostettler (CC) indique que les routes concernées par le crédit-cadre sont le résultat des rapports de ces dernières années. Il faut également considérer que beaucoup de routes appartiennent à des privés, ce qui est le cas à Montmollin. La Commune ne va dès lors pas les entretenir.

Vote d'entrée en matière : entrée en matière acceptée par 35 voix contre 2.

Décision : l'arrêté du Conseil général relatif à une demande d'un crédit-cadre de CHF 2'850'000 sur cinq ans (2016-2020) pour l'entretien du réseau routier communal est accepté par 34 voix contre 0 et 3 abstentions.

8. Demande d'un crédit-cadre de CHF 500'000 pour l'eau potable et de CHF 500'000 pour l'assainissement en 2016

M. David Moratel (PS) donne lecture du rapport de la CGF.

« La CGF a pris connaissance du rapport relatif au crédit-cadre pour l'eau potable et pour l'assainissement lors de sa séance du 25 janvier 2016. »

Cette demande de crédit permettra de répondre aux besoins d'investissements nécessaires pour entretenir le patrimoine communal dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

Dans les grandes lignes, le crédit-cadre pour l'eau permettra de :



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

- *réfectionner une des cuves du réservoir du Pâquier (qui pour votre information a déjà été rénovée, il y a quelques années seulement) ;*
- *remplacer des tronçons de conduites qui ont présentés plusieurs fuites ;*
- *réaliser quelques travaux en fonction des circonstances.*

Le crédit-cadre 2016 pour l'assainissement permettra, entre autre :

- *de remplacer des tronçons de collecteurs connus pour des fuites ;*
- *de corriger certaines connections étant relevées fautives ou obstruées ;*
- *de remplacer ou mettre à niveau les grilles, regards ou autres dépotoirs ;*
- *de réaliser quelques travaux en fonction des circonstances.*

La CGF propose de voter ce crédit-cadre à la majorité qualifiée et non pas à la majorité simple. En effet, dans le règlement, les crédits de plus de CHF 1 million doivent être votés à la majorité qualifiée.

La CGF à l'unanimité des membres présents a accepté ce crédit-cadre et vous invite à en faire de même. »

Le président demande si cet amendement de procédure proposé par la CGF est combattu. **M. Jan Villat (JLR)** est d'avis que cette demande n'a pas lieu d'être, le crédit-cadre ne faisant pas plus de CHF 1 million.

Le président annonce dès lors que voter cet arrêté à la majorité qualifiée n'étant pas possible, il sera voté à la majorité simple.

M. André Soguel (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR-PDC.

« A défaut d'une planification stratégique à 4 - 5 ans qui permet de fixer des priorités et synergies sur la durée, nous allons nous prononcer sur deux engagements sous la forme de crédits-cadres car ils comportent chacun plusieurs objets.

CHF 500'000 bruts pour l'eau potable, dont à déduire CHF 100'000 de participation via le budget de fonctionnement. Ces travaux permettent entre autre de remplacer des conduites réparées localement suite à des fuites. Chaque fois qu'il est possible d'anticiper des fuites nous en sommes bénéficiaires.

Les incidences financières sont supportables et cadrent parfaitement au budget des investissements ainsi qu'au compte de fonctionnement pour les amortissements et intérêts. Par conséquent, nous admettons que ces crédits-cadres n'auront pas d'incidences sur le prix de l'eau.

CHF 500'000 bruts pour l'assainissement dont à déduire CHF 150'000 de participation du compte taxes du budget de fonctionnement, soit un investissement net de CHF 350'000. Comme précédemment, les incidences financières sont supportables. Les travaux prévus sont relatés dans le rapport et n'apportent pas de commentaires de notre part.

Il n'apparaît pas dans le rapport du Conseil communal l'octroi de subventions. Cependant, nous attendons de notre autorité exécutive de faire le nécessaire afin d'obtenir ce qui doit l'être. En conclusion, le groupe PLR-PDC acceptera cette demande de crédits-cadres. »

M. Claudio Cerini (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe PS remercie le Conseil communal de son rapport et en a pris connaissance avec intérêt. Ainsi qu'il est indiqué dans l'introduction de ce rapport, la Commune possède un riche patrimoine dans le domaine de l'eau ; il est donc primordial de l'entretenir.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Nous avons bien pris note que ces crédits-cadres portent sur plusieurs travaux d'entretien et d'assainissement. Le groupe PS soutiendra la demande des crédits-cadres de CHF 500'000.»

M. Alain Collioud (Les Verts) annonce que le groupe des Verts a pris en considération le rapport concernant les deux crédits-cadres de CHF 500'000 chacun pour l'eau potable et l'assainissement. Il informe que, puisqu'il y a deux crédits-cadres, il serait plus juste de préciser dans le titre qu'il s'agit de crédits-cadres au pluriel ou alors de le mettre au singulier avec un montant de CHF 1 million. Il comprend bien la nécessité d'anticiper les éventuels problèmes qui ne surgissent jamais au bon moment. Le groupe des Verts acceptera la demande de crédit.

M. Christian Hostettler (CC) remercie la CGF pour sa prise de position de ainsi que les groupes pour l'accueil réservé à ce rapport. Concernant le réservoir du Pâquier, il va regarder s'il est toujours sous garantie. Cependant, étant donnée l'utilisation de mauvais produits, il n'est pas certain de l'issue positive de la démarche. Il remercie néanmoins la CGF d'avoir fait la remarque.

Il répond à M. André Soguel (PLR) que ce crédit-cadre d'une année permettra aux élus présents en octobre de se prononcer sur le programme de législature dans son ensemble. D'ici là, les réflexions en cours seront affinées, par exemple le fait de garder certains réservoirs ou pas, la coordination avec le plan directeur, l'emplacement desdits réservoirs (construits toujours plus haut, en lisière de forêt), etc.

Concernant le titre, il est peut-être mal libellé mais l'idée était d'établir un seul rapport.

Concernant la demande du groupe PLR-PDC à propos des subventions, M. Christian Hostettler (CC) indique que, pour les travaux subventionnables, il est attentif à aller chercher l'argent où il peut aller le chercher et le moment venu.

Vote d'entrée en matière : entrée en matière acceptée à l'unanimité.

Décision : l'arrêté du Conseil général relatif à une demande d'un crédit-cadre de CHF 500'000 pour l'eau potable et de CHF 500'000 pour l'assainissement en 2016 est accepté à l'unanimité.

9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'100'000 pour la construction de quatre salles de classe aux Geneveys-sur-Coffrane

M. David Moratel (PS) donne lecture du rapport de la CGF.

« La CGF a pris connaissance du rapport concernant la demande de crédit. Nous avons été surpris par l'augmentation importante de celui-ci par rapport aux propositions de construire des classes avec des éléments modulaires. Les normes imposées par le canton, particulièrement en matière de minergie P, nous obligent à construire de manière traditionnelle. Le projet prévoit un agrandissement de quatre classes au-dessus du préau couvert.

Tous les renseignements demandés par la CGF ont trouvé des réponses précises et adaptées, soit par le Conseil communal soit par notre architecte communal M. Stephan Bernauer. Tout sera mis en œuvre pour travailler avec du bois et les artisans de la région pour le second œuvre.

La CGF souhaite que l'on intègre des panneaux photovoltaïques en toiture sur la partie nouvellement aménagée. La CGF accepte ce crédit nécessaire au bon fonctionnement de nos écoles. »



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Pierre-Alain Bueche (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR-PDC.

« Le groupe a largement débattu sur cette demande de crédit qui a soulevé de nombreuses interrogations. Il faut premièrement relever que la situation actuelle aux Geneveys-sur-Coffrane nécessite des investissements reconnus à l'unanimité des membres présents.

L'augmentation du nombre d'élèves dans le CSVR – qui passe de 1'800 en 2012 à plus de 2'200 en 2016 et probablement 2'300 en 2019 – ne se fait pas sans intervention au niveau des locaux. Toutes les surfaces sont occupées et les deux sites des Geneveys-sur-Coffrane et de Dombresson sont, à priori, clairement identifiés pour une intervention, depuis l'année dernière.

Le plan financier et des tâches 2017-2021, accepté par notre assemblée le 14 décembre dernier, prévoit pour 2016 dans les deux localités deux fois CHF 800'000 pour deux fois quatre classes. Deux mois plus tard, il semble que la situation se soit modifiée et que si les quatre classes sont urgentes aux Geneveys-sur-Coffrane, Dombresson pourrait se contenter d'une seule classe.

Les montants articulés à ce jour sont tout de même nettement supérieurs à ceux annoncés en décembre. En conclusion, si le besoin d'agir dans l'urgence aux Geneveys-sur-Coffrane n'est pas contestée, la démarche proposée rencontre des oppositions et soulève de nombreuses questions :

- *le coût de CHF 500'000 par classe relève d'un standard exagéré dans le coût de construction ;*
- *une solution modulaire aux Geneveys-sur-Coffrane pourrait remplir les objectifs de durabilité et d'isolation thermique ;*
- *compter sur l'isolation d'une face du collège actuel pour améliorer le bilan énergétique tient plus du rêve que de la réalité ;*
- *la part du crédit dévolue au préau n'est pas connue ;*
- *il serait peu judicieux de mettre des panneaux solaires sur le toit des nouvelles classes sans prendre en compte l'ensemble des bâtiments.*

Toutes ces questions conduisent à la liberté de vote ! »

M. Romain Douard (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe des Verts.

« Gouverner, c'est prévoir. Nous connaissons tous cette citation et c'est pourquoi nous sommes quelque peu surpris du rapport qui nous est présenté aujourd'hui. Il y a quelques mois (le 26 avril 2015), notre Conseil prenait acte d'un rapport sur l'école. Aucune mention n'y était faite d'un manque de salles de classes dans un horizon relativement court. Or en lisant le rapport qui nous est présenté aujourd'hui, plusieurs points d'interrogation subsistent. Il semblerait que 13 salles de classes supplémentaires soient nécessaires dans les trois prochaines années pour les cycles 1 et 2. Si nous acceptons aujourd'hui le crédit qui nous est demandé, il restera neuf salles à trouver. Qu'en est-il ? En ce qui concerne le cycle 3, les chiffres que l'on peut lire dans le rapport du Conseil communal font mention de onze salles supplémentaires à la rentrée 2018. Ces salles existent-elles ?

Nous sommes conscients que la démographie scolaire n'est pas une science aisée, mais nous demandons expressément au Conseil communal d'établir rapidement une planification des besoins en salles de classe pour les années à venir et d'en faire part à notre Conseil.

En ce qui concerne le projet de bâtiment qui nous est proposé ce soir, le coût de CHF 2.1 millions nous a d'abord paru excessif. En cherchant des éléments de comparaison, nous sommes tombés sur un rapport de la Cour des comptes du canton de Vaud qui a analysé récemment le coût de construction de 18 écoles. Il en ressort que la somme qui nous est demandée se situe en dessous de la moyenne. Le



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

coût du présent projet peut être comparé à celui des constructions en préfabriqué réalisées ces dernières années dans le canton de Vaud.

Nous saluons la volonté du Conseil communal de valoriser le bois et espérons que du bois local pourra être utilisé pour cette construction. Enfin, nous souhaitons que soit étudiée la possibilité de revêtir la façade sud non pas d'un système traditionnel, mais de capteurs solaires, thermiques ou photovoltaïques.

En guise de conclusion, nous ne sommes pas ravis du manque de planification, mais conscients de l'urgence, nous accepterons le projet et donc le crédit qui nous est demandé. »

Mme Anne Bourquard Froidevaux (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Val-de-Ruz est un endroit où il fait bon vivre. De nombreuses familles s'y installent, souhaitant élever leurs enfants dans la verte vallée. Les constructions ont été nombreuses à l'ouest de la vallée ces dernières années, par conséquent le nombre d'enfants qui devront être scolarisés augmente de manière conséquente. Nous avons, grâce à la fusion, acquis un énorme avantage, nous pouvons penser globalement le développement de nos structures scolaires. Il n'en demeure pas moins que si la population d'un village croît aussi fortement, c'est à l'intérieur de ce village qu'il faudra installer des classes.

Ce crédit suit simplement le développement de notre Commune. C'est une solution intelligente et rationnelle qui a été trouvée par le Conseil communal, qui a utilisé les ressources internes de la Commune, à savoir les compétences de l'architecte communal, pour réaliser un projet dans un temps record.

Plusieurs projets ont été imaginés par le Conseil communal avant d'envisager une construction durable. D'abord, des constructions modulaires, sous forme de containers pour une utilisation provisoire. Cela aurait permis de revoir gentiment la réfection globale du collège des Geneveys-sur-Coffrane. Cela n'a pas été possible car les containers n'étaient pas aux normes et le projet coûtait quand même plus de CHF 650'000, très cher pour une solution provisoire.

D'autres solutions plus pérennes ont été envisagées à Dombresson et devront encore l'être dans un avenir proche. C'est finalement l'extension du collège actuel des Geneveys-sur-Coffrane qui nous est présentée comme un projet utilisant au mieux l'espace et minimisant les coûts énergétiques. A ce propos d'ailleurs, nous encourageons, à l'instar de nos collègues verts, la construction de la paroi sud en éléments photovoltaïques plutôt qu'en bois, pour des prix quasiment identiques.

En résumé, une solution qui peut sembler onéreuse, mais qui ne dépasse pas en coûts les moyennes cantonales des constructions scolaires. De plus, il se pourrait que la solution finale retenue puisse être inférieure en prix à celle proposée dans l'analyse première. Nous soutenons la proposition du Conseil communal et voterons oui au crédit demandé. »

M. François Cuhe (CC) remercie les groupes de l'accueil fait au rapport. Il indique que, depuis la signature de la convention de fusion, la population de Val-de-Ruz a augmenté, en nombre d'habitants, de l'équivalent du village de Savagnier. Par contre, les infrastructures sont restées les mêmes.

L'unité administrative (UA) de la gérance du patrimoine est à pied d'œuvre depuis la rentrée scolaire 2015-2016. La situation est critique aux Geneveys-sur-Coffrane et des solutions doivent être trouvées.

Les premières réflexions ont porté sur des structures modulaires, tant pour Dombresson que pour Les Geneveys-sur-Coffrane. Toutefois les normes neuchâteloises entraînent des coûts conséquents, d'autant plus qu'il s'agit de structures à caractère provisoire. Le Conseil communal a bien pesé le pour et le contre de ce type de construction.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Aux Geneveys-sur-Coffrane, il y a eu une explosion démographique. Beaucoup d'immeubles sont en construction et d'autres encore en projet.

Dans ce cadre, ces constructions génèrent un changement fréquent de locataires avec une arrivée régulière de jeunes dans la Commune. Le Conseil communal est conscient que ce collège est aujourd'hui trop petit et qu'il va falloir trouver une solution pérenne.

C'est la raison pour laquelle il a changé son fusil d'épaule, tardivement en décembre, et a donc opté pour une solution durable, car construire quelque chose de modulaire non durable, pour une situation qui va durer longtemps, n'est pas judicieux. Cette construction sera tout de même en préfabriqué, pour des questions de coûts et pour favoriser l'utilisation du bois, si possible indigène.

Venir s'adosser au bâtiment existant permet d'amorcer son assainissement énergétique, ce qui pourra être déduit de l'investissement à futur. C'est un pari sur l'avenir, car ce bâtiment devra, comme les autres, être assaini au niveau énergétique, qui est une obligation légale et la Commune doit s'y soumettre. En assainissant déjà la partie nord-est du bâtiment, la Commune va commencer par économiser de l'énergie, car ce sont des parois très exposées à la bise et au froid. Dans les cinq années suivantes, il y aura, normalement, un assainissement des autres faces de ce bâtiment, tel que prévu dans le cadre de la planification financière.

M. François Cuche (CC) précise encore que la liaison des deux corps du bâtiment permet l'utilisation des sanitaires actuels et engendre des économies d'échelle. Avec des structures modulaires, posées à l'autre bout du préau, des sanitaires supplémentaires auraient dû être installés. Il rappelle que la situation est urgente. Cela a demandé beaucoup d'efforts car il a fallu monter le projet en parallèle avec l'élaboration de la demande de crédit. L'appel d'offre en marché public et la demande de permis de construire ont quasiment été établis en parallèle.

Le dicastère a travaillé « d'arrache pied » afin que ce soir le Conseil communal puisse présenter un projet qui s'intègre dans un cadre existant, en prenant en compte les synergies afin de limiter les coûts au maximum et correspondre en même temps aux exigences du Label Minergie P.

Selon les mêmes sources que celles cités par M. Romain Douard (Les Verts), M. François Cuche (CC) indique que le prix au m² d'une construction en préfabriqué dans le canton de Vaud se monte à CHF 3'964. La dépense s'élève à CHF 3'658 le m² aux Geneveys-sur-Coffrane, soit 8% moins cher que la moyenne vaudoise. Le Conseil communal s'est échiné à trouver des économies et un prix raisonnable pour une telle construction. Il ajoute que les prix peuvent être comparés, car il s'agit d'une situation de marché public, ce qui met les concurrences en puissance. Dès lors, les prix seront les mêmes sur Neuchâtel ou sur Vaud.

En ce qui concerne le préau, il s'agit une dépense supplémentaire de CHF 60'000. Une partie du préau couvert du rez-de-chaussée inférieur a été utilisé par les travaux publics depuis leur agrandissement. Aujourd'hui, la partie couverte du préau est extrêmement faible et il est important de disposer d'une grande surface afin que les enfants puissent sortir s'aérer. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal a imaginé de faire ce préau couvert sur la partie nord du bâtiment.

Les propositions de construction de la paroi sud en éléments photovoltaïques ont bien été entendues. François Cuche (CC) signale à ce propos que le Conseil communal est partagé. Il ne sait pas de quoi l'avenir sera fait au niveau énergétique. Le jour où le prix de reprise du kilowatt baissera, la Commune aura nettement intérêt à faire de l'autoconsommation. Dans une situation où le prix de l'électricité tomberait, l'énergie devra être mieux utilisée dans le cadre d'un bâtiment qui en consomme beaucoup, comme La Fontenelle. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal est partagé sur le fait de mettre du photovoltaïque dans un bâtiment où la consommation en électricité est faible. La réflexion est ouverte et la question de toute façon en discussion avec le service de l'énergie.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Roby Tschopp (Les Verts) explique que, du point de vue technique, il y a une mésentente sur les panneaux solaires. L'idée est de remplacer le bois de façade et, au vu du prix des panneaux solaires aujourd'hui, la Commune arriverait à des prix équivalents et l'électricité serait à 4.8 kWh.

M. Jean-Claude Guyot (PLR) indique que c'est avec intérêt qu'il a pris connaissance de ce rapport. S'il y a un besoin important de salles de classe, il soutiendra la création de salles de classe. Toutefois, en lisant le rapport, il s'est posé une question sur l'efficacité quant à l'occupation des salles actuelles. La direction de l'école, sous la pression du Conseil communal, a introduit il y a deux-trois ans l'horaire bloc avec, pour corollaire, le début des leçons aux alentours de 08h15. Cette opération implique que les élèves ont quatre leçons avant midi en lieu et place de cinq auparavant. Cela veut dire qu'on diminue de 20% la possibilité d'occupation des locaux.

Pour le dire autrement, par exemple, si 33 salles de classe de la Fontenelle sont multipliées par cinq matinées cela fait plus de 150 périodes récupérées. Ce calcul peut être appliqué aux autres collèges. Certes, il a bien compris que le découpage de la journée est légèrement différent, mais dans tous les cas, il ne rattrapera jamais l'heure perdue le matin entre 07h30 et 08h15.

Quant à l'horaire bloc, il est introduit en faisant croire aux familles que leurs enfants iront à l'école et en sortiront à la même heure. C'est tout simplement un leurre. Les enfants, selon leur âge et n'ayant pas le même horaire, iront ou sortiront de l'école à des heures différentes.

Pour sa part, ce qu'il entend dans plusieurs familles du Val-de-Ruz est que les enfants ne peuvent plus rentrer à midi et que ces familles ne peuvent plus partager le repas de midi. Il pense qu'il faudrait, avant de se lancer dans des constructions toutes neuves, analyser les effets pervers de l'horaire bloc sur le taux d'occupation d'un collège et, le cas échéant, revenir à un horaire plus souple et plus efficace en termes d'occupation des locaux.

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) apporte quelques précisions quant à la différence entre l'horaire bloc et l'horaire continu. A La Fontenelle uniquement, c'est l'horaire continu qui est mis en place, impliquant que les élèves ne rentrent parfois pas à midi. L'horaire bloc, c'est celui qui dit que « tous les élèves commencent le matin à la même heure et trois fois dans la journée ont un horaire qui est semblable quelle que soit l'année, dans les degrés primaires ».

Les besoins des Geneveys-sur-Coffrane concernent essentiellement les élèves des années 1 à 8. Elle rappelle que la réforme HarmoS a pour conséquence que les élèves de 7^{ème} et 8^{ème} année soient scolarisés au même endroit et qu'ils aient les mêmes duos d'enseignants. Ce qui fait que petit à petit la Commune a ramené les élèves de 7^{ème} et 8^{ème} dans les collèges primaires, la 8^{ème} année étant devenue la dernière année de cycle 2. C'est la raison pour laquelle les collèges sont pleins.

Aux Geneveys-sur-Coffrane, les progressions d'effectifs ont, jusqu'ici, été gérés en reprenant l'aula et une ancienne salle sous l'administration communale. Les élèves de 8^{ème} de Coffrane ont été ramenés à Coffrane et ne sont plus scolarisés aux Geneveys-sur-Coffrane, comme cela était le cas jusqu'à présent. Elle rappelle que les 8^{èmes}, anciennes 6^{èmes} en orientation, étaient déjà à l'école aux Geneveys-sur-Coffrane. Il s'agit vraiment d'une augmentation de la population qui est durable et qui va encore se poursuivre. Les chiffres ne figurent pas dans le rapport, car la Commune ne les connaît pas. Néanmoins, les 60 à 70 appartements de 3 pièces ou plus qui sont en fin de construction aux Geneveys-sur-Coffrane laissent envisager l'arrivée d'élèves supplémentaires. Ce sont des classes de petits qui ont été ouvertes ces dernières années et ces enfants seront là pour un certain temps.

En l'occurrence, ce n'est pas l'horaire qui est à remettre en cause pour Les Geneveys-sur-Coffrane.

M. Pierre-Alain Bueche (PLR) se dit intimement convaincu que, contrairement à ce qui a été dit, chaque franc investi dans l'isolation des façades du bâtiment existant des Geneveys-sur-Coffrane pourrait être un franc perdu ou gaspillé. Une isolation de bâtiment se conçoit, ne se bricole pas. Le



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

bâtiment doit être traité en entier pour que l'isolation soit efficace. Il est également d'avis que considérer le modulaire comme du non durable, par conséquent non satisfaisant du point de vue énergétique, relève d'une méconnaissance de la situation.

M. François Cuche (CC) regrette les propos extrêmes de M. Pierre-Alain Bueche (PLR), car finalement critiques à l'égard essentiellement de l'architecte communal, principal auteur du projet. Ce dernier a fait un calcul et a proposé un certain nombre d'éléments qui devront encore être développés dans le futur, comme il l'a dit dans son intervention.

Tout ne peut pas être réalisé d'un coup. Aujourd'hui, malheureusement, la Commune n'a pas les moyens de réaliser une isolation complète. Elle y sera tenue, dans un délai de cinq ans, et devra avoir des étiquettes énergétiques sur les bâtiments. Il faut déjà faire la première partie, une demande de crédit viendra pour compléter ce qui aura été fait aujourd'hui. A ce moment, il y aura une enveloppe Minergie sur tout le bâtiment et une baisse de consommation importante.

Vote d'entrée en matière : entrée en matière acceptée à l'unanimité.

Décision : l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'100'000 pour la construction de quatre salles de classes aux Geneveys-sur-Coffrane est accepté par 30 voix contre 4 et 3 absentions.

10. Demande d'ouverture de 12 places d'accueil parascolaire et de 10 places de table de midi au Côtillon, destinées à l'accueil des enfants de Savagnier

M. David Moratel (PS) lit le rapport de la CGF.

« Les places d'accueil parascolaire sur le territoire du CSVR atteignent en moyenne les 15% minimum requis par la LAE (Loi sur l'Accueil des Enfants). Cependant certains villages ne bénéficient d'aucune structure d'accueil, ce qui est le cas pour Savagnier.

L'enquête de besoins réalisée à Savagnier durant l'automne 2015 démontre que la demande est bien présente, puisque celle-ci oscille selon les jours de la semaine entre 24 et 49 enfants à midi et entre 16 à 40 l'après-midi.

Le manque de locaux communaux à Savagnier a poussé le Conseil communal à étudier d'autres possibilités pour accueillir les élèves de ce village. Une solution a été trouvée à Vilars où une structure d'accueil existe déjà. Les places seront donc augmentées et une navette avec transporteur privé sera mise en place depuis Savagnier. Les coûts pour cette mise en œuvre s'élèvent à CHF 20'000 pour l'aménagement des locaux et environ CHF 25'500 de charges nettes durables seront à prendre en compte.

La CGF, à l'unanimité des membres présents, soutient ce projet d'augmentation des places d'accueil parascolaire. »

M. Roby Tschopp (Les Verts) annonce que le groupe des Verts accueille positivement la demande d'ouverture de 12 places d'accueil parascolaire et de 10 places de table de midi au Côtillon et remercie les personnes qui ont établi ce rapport de façon exhaustive. La volonté affichée, il cite, de « tendre vers une équité au niveau de l'offre et des prises en charges » est particulièrement bienvenue.

Par contre, la dynamique et les ambitions de l'Exécutif paraissent bien timides au groupe des Verts. Si le taux minimal cantonal d'accueil parascolaire de 15% est aujourd'hui atteint dans la Commune, il s'arrête



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

très précisément à 15.088%. Il suffirait de onze élèves de plus au CSVR, apparemment cela sera vite fait, pour arriver à repasser en dessous de la barre fatidique.

Le tableau des besoins des parents de Savagnier montre que les nouvelles places offertes ne vont pas satisfaire la demande. Le groupe des Verts est en devoir de regretter que les autorités se calent sur des normes minimales, plutôt que de répondre aux attentes de la population.

Le groupe encourage le Conseil communal à en faire davantage.

« Une circonstance pour le moins malheureuse consiste à déplacer les élèves par un transporteur privé alors que la ligne 421, qui effectue le trajet, émarge largement au budget communal. Les horaires du bus 421 ont été conçus pour permettre aux enfants de Savagnier, scolarisés à Vilars, de rentrer pour midi chez eux. Voici que c'est la procédure inverse qui est mise en place. Qu'à cela ne tienne, le trajet Savagnier-Vilars pourrait compléter quand même un besoin. Hors malgré l'adoption le 29 juin 2015 par le Conseil général d'une motion intitulée « Pour l'ouverture des transports scolaires à la population », cela n'a de toute évidence pas été envisagé. Pire, pas un mot pour expliquer pourquoi, comme si aucun débat n'avait eu lieu. La population continue de passer à la caisse. »

En tout état de cause, voilà les faiblesses patentes de la solution proposée. »

Les nouveaux horaires étant en force depuis deux mois, il demande s'il n'y avait pas vraiment moyen de l'anticiper. Pour en revenir aux places d'accueil, le groupe des Verts estime que la proposition qui est faite, non seulement pourrait, mais devra aller plus loin. Le groupe soutient cet arrêté, comme un pas qui ne doit pas rester sans lendemain et ne peut qu'encourager le Conseil communal à persévérer sur cette voie.

M. Claudio Cerini (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe PS remercie le Conseil communal de son rapport et en a pris connaissance avec intérêt. Le groupe PS se soucie du nombre de places d'accueil parascolaire subventionnées et leur répartition par village au sein de la Commune, en craignant une certaine disparité entre villages. Qu'en est-il exactement ? »

L'évolution importante du nombre d'enfants impose une stratégie claire en termes de places d'accueil parascolaire qui doit suivre au mieux cette courbe. Une stratégie dynamique en terme de places d'accueil parascolaire subventionnées s'inscrit pleinement dans la stratégie économique de la Commune de Val-de-Ruz et apporte un réel plus aux parents souhaitant s'installer dans notre belle Commune.

Une augmentation des effectifs d'accueil impose logiquement une adaptation des locaux qui, à nos yeux, semble évaluée avec pragmatisme. C'est donc pour ces raisons que le groupe PS soutiendra la demande d'ouverture de 12 places d'accueil parascolaire et de 10 places de table de midi au Côtillon. »

M. Marcel Carrard (PLR) lit le rapport du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PDC-PLR a pris connaissance du rapport très complet concernant l'extension de la structure parascolaire « le Côtillon » à Vilars.

La loi sur l'accueil des enfants nous impose d'offrir 15% de places dans le parascolaire. A ce jour, avec 1'690 élèves aux cycles 1 et 2 et les 255 places d'accueil parascolaire sur notre territoire communal, le taux de 15% est atteint. Cependant, les villages du Pâquier, de Montmollin et de Savagnier n'offrent aucune place d'accueil à l'heure actuelle. Savagnier est la priorité pour 2016.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Par manque de locaux communaux disponibles au village, il a été décidé d'utiliser l'infrastructure existante de Vilars, infrastructure qui se trouve dans l'ancien collège. Pour répondre à la demande, le projet est d'augmenter la structure existante de 12 places à l'accueil parascolaire et 10 places pour le bloc de midi. Des aménagements seront nécessaires pour utiliser la surface disponible.

Les transports des enfants de Savagnier seront assurés par un transporteur privé et ceci jusqu'à la pérennité de la ligne de bus 421. Il faut relever que les horaires actuels du bus ne correspondent pas aux horaires de la structure.

Du personnel supplémentaire pourrait être engagé en fonction du taux de fréquentation et des inscriptions. Il est à noter que cette extension va coûter CHF 80'000 par an pour ces 22 places d'accueil soit près de CHF 4'000 par enfant.

Pour le futur, à la suite de la décision du Grand Conseil d'augmenter le taux des places d'accueil parascolaires de 15% à 20% à l'horizon 2020, nous aurons encore à traiter d'autres objets et projets concernant le parascolaire. Le groupe PDC-PLR acceptera le rapport et l'arrêté y relatif. »

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) remercie les groupes pour les retours relatifs à ce rapport.

Il est vrai que la Commune a atteint un petit 15% qui oscille, entre autre, par rapport au nombre de places de l'accueil familial de jour et d'élèves. Il est aussi vrai que ces 15% étaient les objectifs fixés jusqu'à fin 2014, jusqu'à ce que la nouvelle loi sur l'accueil des enfants soit adoptée par le Grand Conseil en janvier 2015. En termes de places, au niveau parascolaire, il devrait y avoir une augmentation jusqu'à 20% d'ici fin 2020. C'est pour aller dans ce sens que le Conseil communal propose aujourd'hui une augmentation du nombre de places.

Il est vrai que si l'on regarde les besoins réels des familles ce serait plutôt 40% de places d'accueil qui serait nécessaires. Ce 20% est un objectif réaliste par rapport aux finances communales, aux possibilités au niveau du Canton et au niveau du fonds des structures d'accueil.

Certes, même avec 20%, la Commune n'est pas sûre de remplir toutes les demandes des parents. Il faut aussi savoir que c'est une offre à disposition des familles, ce n'est pas une obligation. La population avait refusé l'initiative « un enfant, une place », donc c'est une mesure parmi d'autres qui est proposé aux familles.

Par rapport au projet, Mme Anne-Christine Pellissier (CC) dit que le Conseil communal a provisoirement choisi de déplacer les enfants et, dans un premier temps, de travailler avec un transporteur privé. Cependant, il faut savoir que pour l'instant la ligne de Neuchâtel – Cernier, passant par Vilars et Savagnier, est entièrement à la charge de la Commune et le Conseil communal devra se poser la question de savoir si elle peut être pérennisée et si le canton acceptera d'entrer en matière pour payer sa part sur ces transports.

Elle ajoute que la ligne a été organisée par rapport à l'ensemble de la population, par rapport aux élèves qui vont à la Fontenelle, par rapport aux habitants qui vont prendre le train aux Hauts-Geneveys en direction de La Chaux-de-Fonds ou à Neuchâtel en direction des autres villes romandes ou suisses alémaniques. Parfois cela ne correspond pas aux horaires des écoles entre deux villages voisins et, si la Commune veut pouvoir utiliser cette ligne, elle sera certainement amenée à changer quelques peu les horaires du collège de Savagnier. Il ne lui semblait pas nécessaire, pour ces deux premières années d'ouverture de la structure, de modifier les habitudes de tous les élèves du village de Savagnier sans savoir si, dans la durée, la ligne perdurerait, ce que le Conseil communal souhaite bien évidemment.

Depuis le début de la Commune, le Conseil communal souhaite aller vers cette équité entre villages, mais cela prend du temps. Si les dépenses sont considérées comme durables pour les places d'accueil, de par le subventionnement de la Commune et la part des parents, chaque année le Conseil communal



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

doit regarder ce qu'il est possible d'ajouter au niveau du budget, étant donné que ce n'est pas le seul poste qui doit être pris en compte. Une place d'accueil parascolaire pour une année coûte environ CHF 5'000 à la Commune.

Cela a aussi des avantages. Cela permet aux familles de travailler, aux femmes de garder une activité professionnelle et, en cas de séparation ou de changement de vie, de ne pas se retrouver sur le carreau après des années sans travailler.

Vote d'entrée en matière : entrée en matière acceptée à l'unanimité.

Décision : l'arrêté relatif à l'ouverture de 12 places d'accueil parascolaire et de 10 places de table de midi au Côtillon, destinées à l'accueil des enfants de Savagnier est accepté par 36 voix contre 0 et 1 abstention.

11. Motions et propositions

Aucune motion ni proposition n'a été déposée.

12. Résolutions, interpellations et questions

I16.001 Interpellation de MM. Pierre-André Balmer et Christian Masini – Pourquoi l'un des plus beaux sites touristiques du canton va être gâché ?

« Un site touristique sans restauration perd de son attractivité. Le site de Tête-de-Ran est sans doute l'un des plus beaux endroits du canton, par chance il est situé sur la Commune de Val-de-Ruz.

Lorsque nous avons pris connaissance par la presse que l'Hôtel qui s'y trouve allait fermer pour accueillir des réfugiés politiques, nous avons été surpris. En effet, nous trouvons déplorable que le canton oriente des requérants à cet endroit. Nous sommes conscients qu'il faut accueillir ces personnes dans de bonnes conditions, mais nous ne sommes pas sûrs que l'endroit soit judicieux. Et, dans le même temps, nous faisons la promotion du tourisme régional en valorisant « Parc Chasseral ».

- *Est-ce que le Conseil communal était au courant ?*
- *Est-ce que le Conseil communal a ou va réagir à ce fait ?*
- *Est-il possible d'offrir une alternative ? »*

M. François Cuche (CC) répond que le Conseil communal n'a reçu l'information de l'arrivée des requérants à Tête-de-Ran que quelques jours avant la conférence de presse donnée par le Conseil d'Etat.

La Commune n'est pas partenaire de cette affaire. Elle ne peut que constater, comme M. Pierre-André Balmer (PLR), qu'il s'agit d'une affaire privée entre le propriétaire d'un immeuble à vocation touristique et l'Etat, avec, à la clé, un contrat de bail pour l'utilisation de ces locaux pour l'accueil des requérants.

La Commune de Val-de-Ruz regrette que le développement du site de Tête-de-Ran n'ait pas été mis plus en évidence pendant un certain nombre d'années. Cela fait quelque temps que les choses se déclinent à Tête-de-Ran. Même s'il n'y a pas beaucoup de neige, le télésiège de la Bosse fonctionnait et c'était un point précieux contribuant au développement touristique dans la région.

Il y avait également le grand Hôtel qui maintenant n'est plus d'actualité. La Clef des Champs était également un endroit important où les personnes pouvaient s'arrêter lorsqu'elles faisaient les Crêtes. Il y



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

avait véritablement un accueil touristique. Le tourisme doux n'est plus en expansion depuis un certain nombre d'années. Tous les propriétaires d'hôtels ou de restaurants doivent se battre pour survivre.

Le Conseil communal n'est pas enchanté de la situation. Toutefois, sa marge de manœuvre est, à ce niveau, quasiment nulle. Mais ces personnes ont le droit d'être accueillies. La Commune est obligée de les loger dans des abris et ce n'est pas une situation très enviable, notamment pour les familles. Elles seront mieux à Tête-de-Ran que dans un abri souterrain.

M. Pierre-André Balmer (PLR) est satisfait de la réponse.

Q16.001 – Christine Ammann Tschopp – Sapins de Noël

« J'ai commandé et acheté un sapin de Noël à la Commune pour les fêtes. Quelle n'a pas été ma déconvenue de découvrir sur Internet que ce sapin Nordmann provenait presque à coup sûr de l'étranger, alors que personne ne m'en avait prévenue. M'étant fendue d'une missive à la Commune, j'ai appris que celle-ci s'était trouvée à court de sapins et qu'elle se les était procurés auprès d'une entreprise locale qui se fournit en Bosnie. A l'avenir, la Commune envisagerait des plantations !

Habitante de Savagnier, l'ex-Commune se faisait un point d'honneur de ne livrer que des sapins du territoire communal et j'ai naïvement cru que le sapin que j'aurais acquis, après avoir poussé sous une ligne électrique, aurait nécessairement dû être éliminé. Il n'est pas dans les tâches de la Commune de faire du commerce de sapins de Noël, mais juste de valoriser nos forêts.

Question : Pouvons-nous nous attendre à ce que la Commune renonce à fournir des sapins de Noël au-delà de la production du territoire communal ? »

M. Christian Hostettler (CC) se dit navré de cet incident. Il répond qu'il n'a été que tardivement informé du fait que la plantation de Boudevilliers ne serait pas suffisante pour couvrir les besoins de la Commune. Cette dernière s'est dès lors adressée à une entreprise locale en pensant qu'elle aurait des sapins indigènes. A l'arrivée des sapins, la Commune a eu la désillusion de constater que la moitié des sapins venaient de Bosnie et l'autre de Porrentruy.

La Commune va continuer à faire de la vente de sapins et va s'attacher à ce qu'ils proviennent de la région, bien que commercialement cela ne s'avère guère intéressant.

Il souhaité que ce service à la population puisse être maintenu, par le biais de deux nouvelles plantations, par exemple proches des écoles, qui pourraient également servir de terrain d'éducation ludique. Un système de précommande de sapin permettrait peut-être aussi d'estimer la quantité nécessaire dont devra disposer la Commune.

Q16.002 – Pierre-Alain Bueche – Invitation au rapport annuel du dicastère de la sécurité

« J'ai reçu par courrier informatique une invitation au rapport annuel du dicastère de la sécurité. Cette invitation suscite quelques questions :

- *Pourquoi ce rapport ne fait-il pas partie, comme d'autres rapports, d'une intervention au Conseil général ?*
- *Cette démarche est-elle isolée ou calculée au sein de l'Exécutif ?*
- *Est-ce une façon de procéder liée à la une année électorale ou la « première » d'une série politico-culinaire ? »*

M. François Cuche (CC) remercie M. Pierre-Alain Bueche (PLR) de sa question et précise en préambule que la publication du rapport n'a pas de lien avec la période électorale en cours.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Le rapport de la sécurité sera complet et permettra de faire le point des différentes actions menées dans le cadre du dicastère.

Pour mémoire, l'application de la LPDIENS (Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours, du 27 juin 2012) dans le cadre de la région Val-de-Ruz n'a pas été une promenade de santé. Cela a été difficile, il y a eu des démissions et un travail de fond dans le cadre du dicastère afin de remettre sur pied le SDI VdR. Il est important de pouvoir dire quel chemin a été parcouru et de mettre en évidence tout le travail qui a été effectué.

La police du feu fera aussi état de son travail actuel et à venir, avec le peu de moyens à sa disposition. Aujourd'hui, de nombreux projets peuvent être déployés. En ce qui concerne l'intégration des ambulances Roland, qui travaillent maintenant sur mandat de la Commune, il sera aussi intéressant de voir quel travail cette entreprise fournit pour la Commune, notamment depuis le départ du 144.

Concernant la PCi, elle est en pleine mutation. Il y a également un nombre d'éléments importants à communiquer et c'est dans ce contexte que ce sera fait. Il y a aussi des nouveautés liées à l'application de la loi sur police (LPOL), du 4 novembre 2014, que le dicastère veut partager avec les différents partenaires.

Une telle présentation, dans le cadre d'un Conseil général, prendrait toute la soirée et M. François Cuche (CC) est d'avis qu'elle n'y aurait pas sa place. D'autre part, seront également invités l'ECAP, le SSCM, le SDP La Chaux-de-Fonds et la Police neuchâteloise (qui viendra également parler de la relation avec les régions, notamment dans le cadre de la police de proximité).

Il précise que les trois autres régions de sécurité du canton, c'est-à-dire les Montagnes neuchâteloises, le Littoral et le Val-de-Travers, organisent depuis de nombreuses années ces rapports de sécurité qui sont appréciés. Les conseillers généraux – mais aussi les grands conseillers – peuvent voir comment les lois cantonales qu'ils ont votées sont mises en application dans le cadre de la région.

M. François Cuche (CC) informe qu'il s'agit d'une initiative du dicastère. Il ajoute qu'il invite vivement les conseillers généraux à venir voir ce qui s'y passe.

Q16.003 – M. Frédéric Cuche – Espace d'affichage pour les manifestations

« Serait-il possible de prévoir plus d'espaces d'affichage pour les manifestations culturelles et sportives ayant lieu au Val-de-Ruz ».

M. Armand Blaser (CC) répond que le Conseil communal est sensible à la nécessité pour les sociétés locales de pouvoir communiquer leurs manifestations. Il note qu'il y a déjà quelques moyens existants. A travers le site Internet de la Commune, il y a la possibilité d'annoncer des manifestations. Il y a également le journal Val-de-Ruz info qui fait un bon travail d'information pour relater les manifestations prévues par les sociétés locales.

Le Conseil communal est aussi conscient que la qualité de l'information se fait par différents biais et par l'affichage aussi. Il annonce que la question reste ouverte pour le Conseil communal, sans engagement ce soir. Il va voir dans quelle mesure il peut être donné suite à cette question.

Q16.004 – Roby Tschopp – Quel soutien pour les classes de 8ème ?

« Lors de la réforme du secondaire I, les classes de transition ont été supprimées et leurs élèves versés dans des classes de formation régulière.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

En échange, le département s'est engagé à réinvestir les économies ainsi réalisées en enveloppe de soutien pour les classes de 8^{ème} et a émis une directive en ce sens à l'attention des directions. L'enveloppe financière ainsi mise à disposition correspond à 4 périodes hebdomadaires de soutien par classe de 8^{ème}.

Si, dans la Commune de Val-de-Ruz, une classe de formation spéciale a été ouverte, comme cela s'est fait dans d'autres cercles scolaires, l'appui en 8^{ème} ne paraît pas avoir été mis en place selon les directives cantonales. Ce sont ainsi des dizaines d'élèves de 8^{ème}, particulièrement ceux qui sont en difficulté, voire en échec, qui sont privés du soutien auquel ils ont pourtant droit.

Que compte faire le Conseil communal si des parents d'élèves en échec en fin d'année font recours parce que leur enfant n'a pas eu le soutien auquel il aurait eu droit ?

Entend-il débloquer des moyens pour que les élèves de 8^{ème} aient le soutien auquel ils ont droit au moins durant le second semestre ?

En un mot, le Conseil communal entend-il enfin mettre en œuvre la directive cantonale pour l'année scolaire 2016-2017 ? »

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) donne lecture de quelques lignes du rapport de la rénovation du cycle 3 (qui avait été présenté au Grand Conseil à propos de la 8^{ème} année) en guise d'entrée en matière.

« Avec la rénovation du cycle 3, la 8^{ème} année n'est plus une année de sélection, elle marque la fin du cycle 2 et permet d'orienter l'élève en 9^{ème} année vers les niveaux 1 et 2 en français et mathématique. Pour cela, dès l'année scolaire 2014-2015, la plupart des élèves de 7^{ème} année en grande difficulté scolaire – qui précédemment rejoignaient les classes de transition – suivront leur cursus en 8^{ème} année, avec du soutien spécifique.

Il s'agit de modifier la prise en charge de ces élèves en leur offrant, avant d'arriver au cycle 3, un renforcement du soutien pédagogique financé, notamment, à l'aide d'une partie des moyens aujourd'hui alloués aux classes de transition. Pour rappel, les classes à effectifs réduits de l'école ordinaire (classes spéciales) du cycle 2, en 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} année prendront aussi en compte les élèves de 8^{ème} année. La prise en charge des élèves en difficulté scolaire en 8^{ème} année fait partie des moyens alloués aux mesures de soutien au cycle 2. »

Elle indique qu'il existe une enveloppe de soutien qui est octroyée au Cercle scolaire et dont l'attribution est de la compétence des directions.

Le nombre de périodes de soutien attribuées par cycle est fonction du nombre d'élèves présents et correspond à un taux d'encadrement variant de 3 à 4%. En 8^{ème} année, année de formation régulière et non plus année d'orientation ou de transition, cela représente quatre périodes supplémentaires pouvant être attribuées à chaque classe en cas de besoin.

Le soutien n'est pas un droit pour tous les élèves, ce ne sont pas quatre périodes attribuées d'office à chacune des classes de 8^{ème}, mais une mesure qui doit être dispensée là où c'est nécessaire. Ce soutien est prodigué sous plusieurs formes.

D'une part, il y a des élèves qui sont en classe de formation spéciale. Une classe et demie accueille des élèves avec les situations et les difficultés les plus importantes. C'est un système qui est perméable ; c'est-à-dire qu'il donne la possibilité à certains élèves d'être partiellement intégrés dans ces classes, soit seulement une partie de la semaine, soit à un moment donné où l'élève rencontre des difficultés particulières.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) ajoute que c'est un soutien qui est également distribué au besoin dans les collèges primaires, qui doit se donner prioritairement aux groupes. Donc, dans un groupe, une classe de soutien, il peut y avoir des élèves de plusieurs années.

Ce soutien est également distribué sous forme d'appui complémentaire dans les quelques classes qui accueillent des élèves de 7^{ème} et de 8^{ème} année en même temps, voire même, dans la classe du Pâquier, des élèves de la 5^{ème} à la 8^{ème} année.

Cela permet des dédoublements lors de certaines heures et certaines branches ainsi qu'un approfondissement et un appui complémentaire aux élèves qui seraient en difficulté.

L'année passée, une classe de 8^{ème} à Chézard-Saint-Martin a remporté le rallye de maths transalpin. Mme Anne-Christine Pellissier (CC) demande si cela aurait été logique de leur mettre quatre heures de soutien automatique. Il s'agit de mettre le soutien là où il est nécessaire et non pas d'attribuer des heures fixes par classe.

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) ajoute que, dès la 9^{ème} année, les cartes sont redistribuées, puisque, tous les six mois, les élèves peuvent monter ou redescendre d'un niveau en fonction de leurs résultats.

Elle informe enfin que la cheffe de département a confirmé que cette réattribution du soutien était de la compétence de la direction. Il y a également des enseignants qui ont posé la question sur les quatre heures pour leur classe. Une rencontre a eu lieu entre Mme Monika Maire-Hefti et les enseignants du cycle 1 et 2 de tous les cercles scolaires. La question a été posée et sa réponse était très claire : ces quatre périodes, destinées à compenser la disparition des classes de transition, ne sont pas automatiquement données à une classe.

Les élèves bénéficient autant que possible du soutien en fonction de leur besoin. Cela ne veut pas dire qu'avec ce soutien tous les élèves arrivent automatiquement à suivre le cursus scolaire. Certains, malgré le soutien, prennent du retard chaque année par rapport aux exigences minimales de l'école.

13. Communications du Conseil communal

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) informe que les dates des prochaines séances du Conseil général sont disponibles sur le site de la Commune de Val-de-Ruz.

L'exposition « Vivre l'architecture » a commencé aujourd'hui. Mise sur pied par le Parc régional Chasseral en collaboration avec la Commune, elle se déroule dans la grande serre d'Evologia. Des prospectus ont été distribués en début de séance, avec toutes les manifestations relatives à cette exposition.

Pour conclure, elle propose aux conseillers généraux de réserver la date du 23 mars prochain. La Commune de Val-de-Ruz organise une séance de présentation commune du plan directeur régional destinée aux conseillers généraux de Valangin, de Val-de-Ruz et de Rochefort. Elle se tiendra à Valangin.

Le président lève la séance à 21h35.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

P. Truong

J. Villat



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général